

Classe « 420 » - Règlement sportif 2008 / 2009

1 ORGANISATION DES EPREUVES NATIONALES DE CLASSE 2008/2009

1.1 Epreuves concernées

Trois épreuves de niveau national ou international courues en France relèvent de ce Règlement Sportif et servent de support pour les sélections aux épreuves internationales durant la saison 2008/2009 :

- Le National d'automne 2008 couru dans le cadre du Grand Prix de l'Armistice - Maubuisson (N1)
- La Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié (CIMA) 2009 - Marseille (N2)
- La Coupe Nationale d'été 2009 à laquelle est associée le Challenge Maguet (course par équipes) et le Trophée National Senior – Port-Blanc (N3)

Le règlement du Championnat de France Espoirs 2009 (Brest) ainsi que les règles de sélection au Championnat du Monde ISAF Jeune 2009 (Brésil) sont définis directement par la FFVoile.

Le règlement permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs, ainsi que l'annexe spécifique « 420 » est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

1.2 Règles applicables pour les Epreuves Nationales de Classe (N)

Conformité avec les règles ISAF, FFVoile et 420 International Class Association

Conformité avec les règles de Classe Nationale (UNIQUA)

- Le timbre UNIQUA 2009 sera exigé pour toute inscription à une IL ou une N de la saison 2008/2009. Pour la N1 d'automne 2008, le timbre 2009 sera accepté.
- Un timbre de Classe « une épreuve » a été instauré et n'est valable que pour une seule épreuve de la saison 2008-2009.
- La participation aux épreuves implique que le bateau utilisé dispose d'un « Measurement Form » original dûment complété et approuvé par la Classe, ou d'une copie certifiée conforme établie par la Classe. Dans le cas d'une participation à plus d'une épreuve, le titulaire de ce timbre complètera sa cotisation pour obtenir un timbre UNIQUA 2009.

Format général des épreuves :

- Chaque épreuve sera disputée sur 4 jours avec un maximum de 12 courses. Pour le classement final, 1 course pourra être décomptée à partir de 5 courses courues et 2 à partir de 10.
- Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers.
- Les équipages MM (masculins et mixtes) et F (féminins) courront ensemble.

Les règlements du **Challenge Maguet** et du **Trophée National Senior** sont définis en annexe.

Courses en Groupes :

- **Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 80 bateaux**, il n'y aura qu'un seul départ.
- **Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux**, l'épreuve se courra en groupes avec phases qualificatives et finale suivant les règles définies en annexe A1

Classement: système A 2.2 des R.C.V 2005/2008 (puis son équivalent dans les RCV 2009/2012 dès qu'elles seront applicables) - Système de points à MINIMA. Les coureurs étrangers ne seront pas enlevés pour établir les classements utilisés pour les sélections et pour établir le Classement national des coureurs.

Parcours : de type trapèze ou parallélogramme, conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que les marques sous le vent soient constituées de portes. Pour des raisons tactiques et de facilité d'identification des n° de voile, la ligne d'arrivée pourra être mouillée au vent de la dernière marque sous le vent.

En cas de circonstances particulières des parcours de type triangle olympique, de type banane ou de toute autre type approuvé préalablement par l'UNIQUEA pourront être utilisés.

1.3 Organisation générale des épreuves : voir le Cahier des Charges

2 SELECTION AUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE CLASSE 2009

2.1 Epreuves concernées

2.1.2 Championnats du Monde Masculin-Mixte et Féminin / Italie

Les deux épreuves, Championnat du Monde Féminin (Ladies) et Championnat du Monde Masculin Mixte (Worlds), sont Open (pas de limites d'âge).

Les deux épreuves se courent séparément (ronds différents) avec le même format : 2 jours de qualification et 4 jours en Groupes Or et Argent.

2.1.3 Championnat d'Europe Jeune / Hongrie

Le championnat d'Europe Jeune (JEC) est réservé aux équipages Junior : chaque membre de l'équipage **doit être né en 1991** ou après. Il est ouvert aux équipages d'autres continents. Les titres de Champions d'Europe Junior MM et F sont donnés par extraction du classement général.

Format de l'épreuve : 2 jours de qualification et 4 jours en Groupes Or et Argent. Les équipages Féminins et Masculin ou Mixte courent ensemble.

2.2 Règles Générales

- Pour chacun des Championnats, la France dispose de 5 places au maximum. Deux places supplémentaires au maximum, par Championnat, pourront être attribuées par la Classe Internationale si, après la procédure de préinscription (mars 2009), des pays ne remplissaient le quota attribué.
- Un **Comité de Sélection** est constitué pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux. Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections. Le Comité de Sélection est composé d'un représentant de la Classe (nommé par le Bureau), d'un représentant de la FFVoile (Commission Voile Légère) et d'un représentant des entraîneurs.
- Les sélectionnés devront satisfaire aux conditions générales définies par la FFVoile et l'ISAF pour la participation à une Délégation Française dans un Championnat International, en particulier concernant leur nationalité.
- L'**acte de candidature** aux sélections est **obligatoire** (voir modèle en Annexe 4) pour les équipages qui prétendent à une sélection dans le Groupe 1 (voir ci-après). Il devra être transmis à

UNIQUA France au plus tard le **15 mars 2009**. La candidature vaut acte d'engagement sur les conditions de participation aux Championnats.

- La liste des équipages sélectionnés aux championnats internationaux de classe sera soumise par UNIQUA France à la FFVoile pour validation avant décision définitive de sélection.
- Un même équipage **peut être sélectionné** aux différents championnats dès lors qu'il satisfait aux règles de sélection de chacun des championnats indépendamment, et en particulier qu'il ait déclaré sa candidature à chacun d'entre eux (voir acte de candidature).
- Au moins une place est réservée à un équipage féminin pour le Championnat d'Europe Jeune, sous condition qu'il satisfasse aux règles de sélection.
- Les équipages sélectionnés recevront alors un courrier électronique de confirmation de sélection auquel sera joint deux exemplaires du "**contrat-coureur**" établi entre eux-mêmes et UNIQUA France et qui précisera l'organisation du déplacement et leurs conditions de participation. Le contrat coureur type est donné en Annexe 5. Il devra être retourné à UNIQUA France dans la semaine suivant la confirmation de la sélection.
- Pour chaque Championnat International de Classe:
 - Un Groupe 1 sera constitué, au maximum, des 5 premiers équipages des sélections connus dès la fin de la CIMA 2009 (N2).
 - Eventuellement des places supplémentaires disponibles après la CIMA 2009 seront attribuées aux équipages qui auront satisfait aux règles de sélection sur la N3 (voir ci-après). Ces équipages constitueront le Groupe 2
 - L'inscription aux championnats internationaux de tous les équipages sera assurée par UNIQUA France conformément au règlement de la Classe Internationale.
- Pour prétendre à la sélection, un équipage doit participer aux épreuves de sélection sans changement de composition.
- Pour tous les modes de sélection, en cas de non confirmation dans les délais prévus (signature du contrat coureur), les équipages suivants seront automatiquement sélectionnés s'ils satisfont aux règles de sélection.
- En cas de défection ou désistement tardif (moins d'un mois avant l'épreuve) il n'y aura pas de remplacement sauf cas exceptionnel (décision laissée à l'appréciation du Bureau de UNIQUA France).

2.3 Modes de sélection

- Les N1, N2 serviront de supports aux sélections des équipages du Groupe 1 (5 équipages maximum MM et 5 équipages maximum F) suivant le principe décrit ci-après. La N3 ne sera utilisée que pour attribuer des places disponibles (places non attribuées après la CIMA et/ou places supplémentaires attribuées par la Classe Internationale).
- Le principe des sélections est le même pour les trois championnats internationaux. Des places seront attribuées sur deux épreuves ou sur une épreuve en direct :
 - Championnats du Monde M /MM et F : 3 équipages MM et 3 équipages F au maximum sélectionnés sur les deux épreuves N1 et N2 (Groupe 1), 2 équipages MM et 2 équipages F au maximum sélectionnés sur une épreuve N2 (Groupe 1)

- Championnat d'Europe Jeune : 2 équipages au maximum sélectionnés sur les deux épreuves N1 et N2 (Groupe 1), 3 équipages au maximum sélectionnés sur une épreuve N2 (Groupe 1). L'équipage féminin sera sélectionné sur les deux épreuves N1 + N2.
- Pour prétendre à une sélection un équipage doit se classer obligatoirement **dans les 25% du classement général définitif ou dans les 50% du Groupe Or**, si un Groupe Or est constitué, **pour chaque épreuve de sélection** comptabilisée pour la sélection au Championnat concerné.
- Pour toutes les épreuves il ne sera pas fait de distinction entre les catégories pour l'établissement du classement général, en particulier les étrangers ne seront pas ôtés.

Les places restées libres à la fin de la N2 (CIMA) – critères de sélection non atteints par un nombre suffisant d'équipages et/ou places supplémentaires attribuées par la Classe Internationale – seront accessibles en direct sur la N3 (Coupe Nationale) sous conditions de respect des critères de sélection.

2.2 Modes de sélection sur 1 ou 2 épreuves

2.2.1 Conditions de Sélection sur 2 épreuves

Pour qu'un coureur puisse prétendre à la sélection, il doit participer aux deux épreuves de sélection et avec le même équipier, sauf cas de force majeur préalablement prouvé et soumis à décision de l'UNIQUEA. Si des modifications d'équipage interviennent entre les deux épreuves sélectives, les équipages concernés ne seront pas pris en compte dans le classement sur les 2 épreuves.

La sélection s'effectuera suivant un classement par addition des points obtenus par chaque équipage dans chaque course retenue des deux épreuves de sélection retenues. Les classements de ces deux épreuves permettront d'attribuer des points pour chaque course en fonction de la place de chaque équipage.

Les meilleures courses seront prises en compte et le premier de la sélection sera l'équipage qui totalisera le plus petit nombre de points et ainsi de suite. En cas d'ex-æquo, le départage se fera :

- 1) En fonction de la ou des courses non retenues dans la sélection. L'équipage qui aura la meilleure course non retenue, sera sélectionné. Si les meilleures courses non retenues sont identiques, on prendra la seconde meilleure course non retenue et ainsi de suite.
- 2) Si le point 1 n'a pas pu départager les équipages, celui qui sera le mieux classé à la dernière course de la sélection sera retenu.

Le nombre total de courses retenues après les deux épreuves sélectives sera le suivant :

Nb Courses*	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Nb Retenues	5	6	7	8	8	9	10	11	12	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	20

*courses courues et validées

Si seulement 5 courses ont été courues sur les deux épreuves : le classement national des coureurs toute catégorie, arrêté au lendemain de la fin de la deuxième épreuve, sera intégré comme une course additionnelle et dans ce cas 5 courses seront retenues. Si les deux membres d'un équipage n'ont pas le même nombre de points au classement national des coureurs, le mieux classé des deux, déterminera la place de l'équipage pour cette course additionnelle.

Si, dans une épreuve, un équipage n'a pas couru le nombre de courses retenues pour la sélection, il sera considéré comme DNC à chaque course de la sélection à laquelle il n'a pas participé.

2.2.2 Condition de Sélection sur 1 épreuve

- Pour la sélection sur une épreuve, sera pris en compte le classement général de l'épreuve incluant les masculins mixtes, les féminines et les étrangers si au moins 5 courses sont courues et validées. Pour être sélectionné, un équipage **devra être classé** obligatoirement **dans les 25% du classement général de l'épreuve** toutes catégories confondues ou **dans les 50% du Groupe Or**.
- Si 4 courses ont été courues et validées, le classement national des coureurs toute catégorie, arrêté le dernier jour de l'épreuve, sera intégré comme une course additionnelle. Si les deux membres d'un équipage n'ont pas le même nombre de points au classement national des coureurs, le mieux classé des deux déterminera la place de l'équipage pour cette course additionnelle.
- Si moins de 4 courses ont été courues, il n'y aura pas de sélection sur une épreuve, l'ensemble des places sera alors attribué sur la base du classement national des coureurs toute catégorie, établi le lendemain du dernier jour de l'épreuve sélective concernée. Seuls les équipages inscrits à l'épreuve et présents sur le lieu de l'épreuve seront alors pris en compte pour la sélection.

3 INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT SPORTIF

- Tout point de ce règlement pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation sera traité par la Commission Sportive de l'UNIQUA selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.
- En cas de nécessité, la Commission Sportive de l'UNIQUA se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité Directeur de l'Association et avis de la FFVoile.
- En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des délégués de ligue UNIQUA et par tout autre moyen de diffusion (<http://uniqua.free.fr>).

*Commission Sportive UNIQUA France
le 30 Novembre 2008*

ANNEXES

Annexe 1 - REGLEMENT DES EPREUVES COURUES EN GROUPES

A partir de 80 bateaux l'épreuve se court en groupes en 2 phases. Pour cela, deux groupes sont constitués (G1 « avec flamme » et G2 « sans flamme »). La phase qualificative se court en groupes avec brassage journalier. Elle permet d'établir un classement général de qualification. La phase finale se court en groupe Or et groupe Argent.

A1.1 - Phase Qualificative

Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national CNICD précédent l'épreuve sur le principe suivant : les équipages sont répartis dans les groupes G1 ou G2 suivant leur classement au CNICD (groupe 1 = 1, 4, 5, 8, ... Groupe 2 = 2, 3, 6, 7...). Si deux membres de l'équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé détermine la place de l'équipage.

Les coureurs étrangers sont répartis en fonction de leur classement national, s'il est connu, suivant la même méthode que les Français mais en répartissant les premiers de chaque nation dans des groupes différents. Si leur classement national n'est pas connu, la répartition se fait sur la base du niveau connu des coureurs ou sur une base aléatoire.

Chaque soir, un classement général provisoire est établi. A partir du deuxième jour de courses, une nouvelle répartition des équipages dans les groupes G1 et G2 est faite chaque jour à partir du dernier classement général provisoire, à la condition qu'au moins deux courses aient été validées. A défaut, la première répartition sera maintenue.

Le principe de répartition est alors le même que pour le premier jour de course, mais en utilisant ce classement général provisoire en place du CNICD. Tous les jours de la phase qualificative, les groupes sont donc recomposés.

A1.2 - Phase Finale – Groupes Or et Argent

Après deux jours d'épreuve, et à condition que 5 courses au minimum aient été courues pour les deux groupes dans la phase qualificative, une finale « groupes Or et Argent » sera organisée le 3^{ème} et/ou le 4^{ème} jour de l'épreuve.

La constitution des groupes est faite de la manière suivante :

- Le « groupe Or » se compose de la première moitié du classement général établi après les courses de la veille et après intégration des décisions du Comité de Réclamation.
- Le « groupe Argent » sera constitué de la deuxième moitié de ce classement.
- En cas d'un nombre impair de classés, le « groupe Or » intégrera un bateau de plus que le « groupe Argent ».
- Un nombre différent de courses pourra être couru pour les groupes Or et Argent.

Dans le cas où plus de 5 courses ont été courues les deux premiers jours de l'épreuve et qu'après deux jours de course un Groupe a validé une course de plus que l'autre, cette dernière course ne sera pas validée.

Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après deux jours de course, les courses en Groupes avec brassage continueront le 3^{ème} jour. La finale en « groupe Or et Argent » ne sera alors organisée que le 4^{ème} jour.

Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après 3 jours de course, l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie le dernier jour de course.

Dans le cas où 2h00 avant le premier signal d'attention du premier jour de la Phase Finale il n'a pas été possible d'établir un classement général définitif après les courses de la veille (instruction des protestations non terminées), l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie.

Le classement général final de l'épreuve sera alors établi de la manière suivante :

- Un classement « groupe Or » et un classement « groupe Argent » seront établis indépendamment : les courses courues en finale seront ajoutées aux courses des jours précédents en retirant les plus mauvaises courses sur la totalité des courses courues sur la durée de l'épreuve ;
- La première partie du classement général final sera constituée du classement du « groupe Or ». La deuxième partie sera constituée du classement du « groupe Argent ».

Si la Phase Finale n'a pu être courue, le classement général de l'épreuve sera le classement général définitif établi en fin de Phase Qualificative.

Annexe 2 - REGLEMENT DE LA COUPE NATIONALE PAR EQUIPE (CHALLENGE MAGUET)

- 1) L'épreuve se déroulera en deux phases :
 - Une phase sélective en flotte : une course sera courue avec les équipages des équipes inscrites sur un parcours aller-retour d'environ 30 à 40 minutes. Un classement des équipes sera établi en additionnant les points des équipages de chaque équipe (système de points a minima – annexe A des RCV). La course en flotte pourra servir de course d'entraînement. Dans ce cas deux départs seront donnés : un départ pour les équipages des Equipes inscrites et un pour les équipages non inscrits au Challenge.
 - Une phase de courses par équipes au cours de laquelle les équipes se rencontreront une contre une dans une formule à poules et/ou à élimination directe décrite ci-après.
- 2) Le nombre des équipes participantes à la phase 2 est limité à 16. Les équipes de Club puis de CDV et de Ligue seront inscrites en priorité. Si plus de 16 équipes sont inscrites, la phase 1, course en flotte, déterminera les équipes sélectionnées pour la phase 2 (16 premières équipes)
- 3) Chaque équipe est constituée au maximum de 3 équipages, si possible d'une même Ligue et comprenant si possible un équipage féminin. Chaque équipe doit mettre à disposition de l'organisation un « arbitre » et un bateau à moteur pour aider à l'arbitrage sur l'eau
- 4) Organisation de la phase 2, course par équipe :
 - L'annexe D des RCV sera appliquée avec éventuellement des adaptations.
 - Le parcours sera de type aller/retour à un seul tour avec lignes de départ et d'arrivée sous le vent ou au milieu du bord de près. La durée du parcours sera d'approximativement 15 minutes.
 - 4 poules seront constituées à partir du classement établi sur la course en flotte : poule 1 (1,16,8,9), poule 2 (5,12,13,4), poule 3 (3,14,11,6), poule 4 (4,10,15,2). Chaque équipe rencontrera une fois les autres équipes de sa poule.
 - Les vainqueurs des poules 1 et 2, d'une part, et 3 et 4, d'autre part, se rencontreront en demi-finales. Les demi-finales et la finale se joueront en 2 courses gagnantes.
 - Le vainqueur de la finale recevra le Challenge Maguet.
- 5) Si la course par équipes ne peut pas être organisée dans les conditions ci-dessus, le Challenge Maguet sera attribué par addition des points des équipages de chaque équipe dans le classement général final individuel de l'épreuve établi à la fin de la Phase qualificative (voir Annexe 1).

Annexe 3 - REGLEMENT DE TROPHEE NATIONAL SENIOR

A définir ultérieurement.

Annexe 4 – CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX - ACTE DE CANDIDATURE

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX 2009 – CLASSE 420 REGLES DE CANDIDATURE

1. PREAMBULE

L'acte de candidature est **obligatoire** pour prétendre à la sélection à l'un des trois Championnats Internationaux 2009 de la Classe 420 (voir Règlement Sportif).

Faire acte de candidature assure que les **règles de sélection** et le **Règlement Sportif** de la Classe pour la saison 2008-2009 sont **connus et acceptés** par l'équipage candidat.

2. OBJECTIFS

L'équipage s'engage à tout mettre en œuvre pour obtenir les meilleurs résultats dans chacun des championnats. La sélection n'est pas une finalité mais une étape vers le résultat au niveau international. Un résultat minimum est une place dans les 50% du classement général du rond Or.

3. REGLEMENT DE SELECTION

Les règles et le mode de sélection sont décrits dans le Règlement Sportif de la Classe.

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection après vérification de l'éligibilité des équipages (âge et nationalité entre autres) et de la bonne application du mode de sélection.

L'équipage candidat s'engage de plus à :

- faire acte de candidature avant le 15 mars 2009
- après confirmation de sélection, à transmettre le « contrat-coureur » dûment rempli et signé dans les délais imposés dans la lettre de sélection

– suivre le programme de préparation proposé par UNIQUA France et la FFVoile

En cas de non respect du Règlement Sportif, de l'Acte de Candidature et/ou du Contrat-coureur, le Comité de Sélection ou le Bureau de UNIQUA France pourra invalider la sélection.

4. PREPARATION

Une préparation spécifique aux championnats sera programmée et sera coordonnée par les entraîneurs désignés pour le suivi des épreuves. Le renforcement de la cohésion de la Délégation Nationale et l'accroissement du niveau des équipages sont les objectifs majeurs. Y seront intégrés :

- les aspects techniques (préparation du matériel et jauge entre autres),
- les aspects tactique et stratégique en situation
- les éléments indispensables de préparation physique et mentale

Les supports de la préparation comprendront un stage et/ou une épreuve à définir (Kiel, National d'été, pré-worlds, stage spécifique, ...)

5. ENCADREMENT

Il sera composé d'un entraîneur par Championnat désigné en accord avec la FFVoile et UNIQUA France. Il sera assisté d'un Team-Leader (un seul par site d'épreuve). Le Team-Leader pourra être un entraîneur.

Annexe 5 – CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX - CONTRAT COUREUR TYPE

CONTRAT COUREUR - CHAMPIONNAT INTERNATIONAL – CLASSE 420

CHAMPIONNAT XXXXXX 2009

VILLE - PAYS

Entre :

Le coureur.....

Licencié (e) FFV N°:.....Club :Date de validité :

demeurant à

Téléphone / Fax / e-mail

Le représentant légal du coureur (pour les mineurs).....

et : **UNIQUEA FRANCE** représentée par son Président

Il a été convenu ce qui suit :

En acceptant sa sélection par UNIQUEA-FRANCE, le coureur s'engage,

- à confirmer par écrit (envoi du contrat coureur) **dans un délai maximal de 5 jours après la fin de l'épreuve sélective concernée** son acceptation de la sélection et de ses conditions
- à **participer** au sein de la Délégation Française au Championnat du Monde 2009 (Championnat d'Europe Jeune 2009) de la classe 420 qui aura lieu à
- à **participer** aux périodes d'entraînement programmées avant et pendant le Championnat,
- à **participer** spontanément et activement à toutes les phases de la vie de la délégation nationale durant le Championnat (tâches matérielles et collectives, réunions, etc.),
- à **accepter** la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par le Team Leader et les Coachs,
- à **avoir** en tout lieu et en permanence un comportement digne d'un sportif de Haut Niveau et ne pas oublier qu'il (elle) est un(e) **représentant(e) de la FRANCE**,
- à **porter**, quand demandé, les tenues vestimentaires de l'équipe nationale et à participer aux séances de prises de photos,
- à **faire** le maximum pour obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles, avec au minimum participation au Groupe Or de l'épreuve.
- à **avoir** un matériel nautique compétitif et **conforme**, avant le départ de la délégation avec les règles de jauge internationales en vigueur,
- à **avoir** pris connaissance de l'**avis de course** de l'épreuve au moins 1 mois avant le début de l'épreuve
- à **honorer** avant le départ de la délégation, en fonction de l'échéancier, et à **régler** à UNIQUEA-FRANCE, tous les frais inhérents à sa participation au championnat. Aucun remboursement ou réduction ne pourra être consenti pour quelque cause que ce soit (la provision financière est de €),
- à **prendre** toutes les dispositions utiles et nécessaires concernant, hors licence F.F.Voile, l'assurance des biens et des personnes (dommages au matériel nautique jusqu'à hauteur de 1500000 € et couverture type Mondial Assistance)

Les frais de trajet pour rejoindre le lieu de regroupement de la délégation pour le départ sur le site du championnat sont également à la charge du coureur sélectionné ou de son représentant légal. L'organisation de ce déplacement n'est pas à la charge de UNIQUEA-FRANCE.

Tout sportif sélectionné est bien conscient que le non respect d'un seul des engagements cités ci-dessus peut entraîner son exclusion de l'équipe nationale et son rapatriement à ses propres frais. Un rapport circonstancié serait alors transmis au Président de la F.F.Voile et au président d'UNIQUEA-FRANCE.

L'Association UNIQUEA -FRANCE s'engage pour sa part :

- **à prendre en charge** l'organisation de l'hébergement et des repas, l'encadrement à terre et sur l'eau pendant toute la durée du championnat2009 en accord avec la **F.F.Voile**, du au 2009, le lieu du regroupement à partir de la France sera fixé ultérieurement.
- **à chercher** les solutions les moins onéreuses possibles tout en essayant de maintenir la qualité de la prestation tant au plan de l'organisation de l'hébergement et de l'encadrement, que du respect d'un certain nombre de critères de sécurité, de santé, de bien être et de bon sens... pour le groupe et chacun de ses membres. UNIQUEA- FRANCE pourra s'appuyer sur le Département Logistique de la **F.F.Voile**, des Pôles Voile, des Ligues, des Comités Départementaux ou des Clubs.

Je soussigné :

(Coureur ou représentant légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède et accepte dans son intégralité le présent contrat et **notamment de m'acquitter auprès de l'Association dans les délais fixés, des provisions demandées, concernant les frais de déplacement de la compétition précitée. Je sais que le non respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'Equipe Nationale. Cet engagement vaut également pour autorisation donnée au team leader de prendre toute disposition en cas d'accident ou problème de santé (hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement, ...) pouvant intervenir pendant les durées du voyage et du séjour.**

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")..... :

Signature du Président de UNIQUEA FRANCE

INFORMATIONS A COMPLETER & DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

N° CNI : lieu : date..... et (selon le pays)

Autorisation de sortie du territoire (mineurs), Passeport ou Carte d'Identité en cours de validité.

N° de Passeport : lieu..... date de validité.....

N° de Licence Fédérale

Club

N° de Voile **Certificat Conformité UNIQUEA** : **date**.....

Les voiles sont elles certifiées :N° du JAUGEUR (tampon):.....

Measurement Certificatedate.....

N°.....**Marque du Bateau**..... **Espars**.....

Assurances complémentaires matériel obligatoires (Compagnie, adresse, tél/fax et N° contrat) :
(montant minimum assuré : 500 000 € / voir avis de course de l'épreuve)

Assurances individuelles type MONDIAL ASSISTANCE **obligatoire** (si rejet des garanties incluses dans la licence **F.F.Voile** par la Cie prestataire)

Compagnie :

Adresse, tél/fax.....

N° de Contrat.....

- TOUS LES DOCUMENTS ENUMERES CI-DESSUS DEVRONT ETRE EN POSSESSION DU COUREUR CONCERNE, ILS SERONT REMIS AU TEAM LEADER DE L'EQUIPE AU MOMENT DU RASSEMBLEMENT AVANT LE DEPART.
- UNE COPIE DE CES PIECES OBLIGATOIRES SERA ADRESSEE A L'UNIQUEA ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT DES ACOMPTEES.